





**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2014-16**

**Séance publique du**

**28 avril 2014**

**Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140428-43223-DE-1-1_0
Date de signature :
Date de réception : mardi 29 avril 2014
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT PAYS D'AIX TERRITOIRES (SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES).**

Le 28 avril 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 22/04/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, M. Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Coralie JAUSSAUD, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Françoise TERME à Mme Danielle SANTAMARIA.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire :

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction du Foncier & Gestion du  
Patrimoine

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 AVRIL 2014

-----

**Nomenclature : 5.3**

Designation de représentants

**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE**

**OBJET** : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT PAYS D'AIX TERRITOIRES (SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES).- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La SPLA Pays d'Aix Territoires a été constituée, en fin d'année 2009, à l'initiative de la Ville d'Aix-en-Provence et de la Communauté du Pays d'Aix.

La SPLA Pays d'Aix Territoires dispose d'un capital social de 500 000,00 € détenu à ce jour par la Ville d'Aix-en-Provence pour 57,90 %, et par la Communauté du Pays d'Aix à hauteur de 40 %. Le solde soit 2,10 % étant détenu par dix neuf communes de la Communauté du Pays d'Aix qui ont souscrit au capital afin de permettre l'intervention de la société sur leur territoire.

Cette société peut intervenir dans différents domaines pour les opérations définies par les articles L 300-1 et L 327-1 du Code de l'Urbanisme qui peuvent se décliner ainsi :

- la mise en œuvre d'un projet urbain et d'une politique locale de l'habitat (organisation du maintien, de l'extension ou de l'accueil des activités économiques, développement des loisirs et du tourisme, réalisation d'équipements collectifs ou de locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, lutte contre l'insalubrité, renouvellement urbain, sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti et non bâti et les espaces naturels),
- la réalisation d'études préalables (acquisition et cession d'immeubles, opération de construction ou de réhabilitation immobilière, exercice du droit de préemption par délégation, .....).

Sur le territoire aixois cela concerne entre autres la conduite du projet d'aménagement sur le quartier Saint Eutrope ainsi que des études sur des projets d'aménagement ( La Constance, ...)

Selon les dispositions des statuts de la SPLA Pays d'Aix Territoires, le Conseil Municipal doit désigner

- 10 (dix) représentants au sein du Conseil d'Administration,
- 1 (un) représentant au sein de l'Assemblée Générale Ordinaire, auquel il conviendrait d'adjoindre un suppléant.

Selon les dispositions de l'article L2121-21 du C.G.C.T, une nomination ou une présentation est votée à bulletin secret ; après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste après appel de candidature et il en est donné lecture par le maire.

Pour des raisons d'ordre pratique, il est souhaitable que les représentants, titulaire et suppléant, de la Ville à l'Assemblée Générale, soient également représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration de la société.

Compte tenu de ces indications, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **DECIDER**, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation
- **PROCEDER** à la désignation des dix représentants auprès du Conseil d'Administration ainsi que du représentant titulaire et de son suppléant auprès de l'Assemblée Générale Ordinaire de la SPLA Pays d'Aix Territoires dans les conditions exposées ci-dessus.

DL.2014-16 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE  
LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT PAYS D'AIX TERRITOIRES (SPLA  
PAYS D'AIX TERRITOIRES).-

ONT ETE DESIGNES :

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,  
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 29/04/2014  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

## **Rapport N°: 02.15**

- DESIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT PAYS D'AIX TERRITOIRES (SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES)

### **ONT ETE DESIGNES**

#### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

##### **10 élus titulaires**

- Gérard BRAMOULLÉ
- Alexandre GALLESE
- Sophie JOISSAINS
- Francis TAULAN
- Jean-Marc PERRIN
- Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE
- Odile BONTHOUX
- Stéphane PAOLI
- Jacques BOUDON
- Eric CHEVALIER

#### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

##### **1 élu titulaire**

- Gérard BRAMOULLÉ

##### **1 élu suppléant**

- Alexandre GALLESE

**1 observateur si possibilité juridique après vérification des statuts**

- Jean-Jacques POLITANO